

ORDRE DU JOUR

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - INTERFACE ECONOMIQUE

- 01 - Admission en non-valeur
- 02 - Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées sur l'évaluation des charges transférées au titre de 2019
- 03 - Procès-verbal retour compétence chenil
- 04- Avenants aux procès-verbaux de mise à disposition de la halte-garderie « Le P'tit Jardin » et des transports urbains dignois et procès-verbal détaillé de mise à disposition des thermes à Provence Alpes Agglomération
- 05- Contrat départemental de solidarité territoriale 2019-2020 - Territoire Provence Alpes Agglomération
- 06 - Règlement intérieur « Astreintes municipales » - Modifications
- 07 - Modalités de recours à un vacataire - Musée Gassendi
- 08 - Modification du tableau des effectifs communaux

URBANISME ET HABITAT - ADMINISTRATION GENERALE - ETAT CIVIL ET ELECTIONS

- 09 - 6 rue Antoine Laurent de Lavoisier : cession d'un terrain communal
- 10 - Quartier Les Ferréols - Avenue du Maréchal-Juin : déclassement d'une bande de terrain constituant un délaissé de voirie du domaine public en vue de sa cession
- 11 - Quartier des Ferréols - Avenue du Maréchal-Juin : cession
- 12 - Quartier La Tour : convention de servitudes avec Enedis
- 13 - 29 avenue des Thermes : convention de servitudes avec Enedis
- 14 - Quartier Les Ferréols : acquisition foncière
- 15 - Programme d'intérêt général (PIG) pour la lutte contre l'habitat indigne - Convention CAF 04/Ville pour une enquête décence
- 16 - Campagne de soutien financier (2019-2021) à des interventions de ravalement des façades secteur « centre ville/centre ancien - Attribution de subventions
- 17 - Protocole d'accord transactionnel - entreprise SACCO - « Mur du figuier »

SANTE - ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

- 18 - Demande de subvention - Extension de la maison de santé « Irène Joliot-Curie »

EDUCATION - JEUNESSE - FORMATION PROFESSIONNELLE

- 19 - Restauration scolaire : avenant au contrat de concession de restauration scolaire

CULTURE - PATRIMOINE CULTUREL

- 20 - Demande de subvention pour l'ensemble des actions de la maison Alexandra David-Néel pour l'année 2020, dédiées à la valorisation, la diffusion et la médiation des collections
- 21 - Étude de définition pour la rénovation et la réhabilitation des extérieurs et de deux chambres de la maison Alexandra David-Néel
- 22 - Demande de subventions pour l'ensemble des actions du CAIRN Centre d'art pour 2020
- 23 - Demande de subventions pour l'ensemble des actions du musée Gassendi pour l'année 2020

SPORTS - PREVENTION DE LA DELINQUANCE - TRANQUILLITE PUBLIQUE

- 24 - Attribution d'une aide financière aux athlètes de haut niveau dignois
- 25 - Attribution des subventions au titre de la programmation 2019 dans le domaine de la jeunesse et de la prévention

ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- 26 - Dérogation au principe du repos dominical des salariés

TRAVAUX - CADRE DE VIE

- 27 - Caractéristiques principales pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'assurance d'abris voyageurs et de mobiliers urbains pour information (MUPI)
- 28 - Approbation de l'adhésion du SMDBA et de la commune de Selonnet au SMAB - Approbation du projet de statuts du syndicat mixte Asse Bléone - Approbation du périmètre de PEPAGE Asse/Bléone
- 29 - Travaux coordonnés pour enfouissement des réseaux de télécommunications opération sous mandat
- 30 - Régie dignoise des eaux - Rapports 2018 prix et qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif
- 31 - Régie dignoise des eaux - Convention SMAB pour les travaux d'eau potable en traversée de la Bléone

QUESTIONS DIVERSES

- 32 - Motion n° 1 déposée par le groupe « Les Dignois d'abord » portant sur un projet d'un crématorium
- 33 - Motion n° 2 déposée par le groupe « Les Dignois d'abord » portant sur le rachat du bâtiment de la Banque de France

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le premier du mois d'octobre à 18 h 00, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le vingt du mois de septembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, maire.

Conseillers présents : dix-neuf

GRANET-BRUNELLO Patricia - VILLARON Bruno - ESMIOL Gérard - BONNET Martine - EYRAUD Michel - OGGERO-BAKRI Céline - AYMES Bernard - THIÉBLEMONT Martine - SFRECOLA Alain - TEYSSIER Bernard - VOLLAIRE Nadine - LIKAJ Laurence - MEZZANO Gérard - DOMENGE Éliane - BAUDOUI-MAUREL Marie-Anne - DE VALCKENAERE Gilles - BALANDRIS Francis - SANCHEZ Pierre-Bernard - THONNATTE Lionel.

Étaient représentés : six

BLANC Michel par VILLARON Bruno
BARTOLINI Jean-Louis par EYRAUD Michel
NICOLOSI Philip par OGGERO-BAKRI Céline
GASSEND-NOIR Anne par ESMIOL Gérard
LE CORRE Thibaut par GRANET-BRUNELLO Patricia
BARBERO Christian par BALANDRIS Francis

Étaient absents : huit

ARGIVIER-AILLAUD Sylvie
NIKITAS Valérie
VALENTIN Angélique
MAZAL Ambroise
TONELLI Corinne
ROBERT Véronique
ALBANESE-BEC Émilie
PRIMITERRA Geneviève

Est nommée secrétaire de séance : OGGERO-BAKRI Céline

□□□□

Mme LE MAIRE.- Prenez place, s'il vous plaît. Nous allons ouvrir ce conseil municipal.

Madame le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Je vais vous demander d'approuver la désignation d'un secrétaire de séance. Je vais vous proposer que ce soit Céline Oggero-Bakri [*Pas d'opposition*].

Mme Céline Oggero-Bakri est nommée secrétaire de séance.

Je vous remercie.

Je vais vous demander s'il y a des remarques ou des rajouts à faire sur le procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2019 ? Tout est clair ? [*Pas de remarque*]

Je vais vous demander de l'approuver.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019 est approuvé à la majorité [3 votes contre : Mme Baudoui-Maurel, M. De Valckenaere, M. Thonnatte].

Vous êtes trois, vous n'avez pas de procuration, c'est ça ? Vous avez levé les deux mains, Madame. Comme parfois vous avez la procuration de l'un de vos colistiers, c'était pour bien m'en assurer. Je vous remercie.

Nous passons donc à l'ordre du jour du conseil municipal, la partie finances et ressources humaines, et je vais donner la parole à Bruno Villaron.

□□□□

1. ADMISSION EN NON-VALEUR

M. Bruno VILLARON rapporte :

Monsieur le trésorier principal nous présente un état de demande d'admission en non-valeur pour le montant suivant :

- Budget général de la ville 170 928,46 €

Ces créances irrécouvrables correspondent à des créances éteintes suite aux jugements de liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif des sociétés gîtes des Trois Vallées et centre équestre l'Étrier (loyers) et SCI Bastide des Sièyes (taxes d'urbanisme).

Ces créances avaient fait l'objet d'une provision qui sera reprise au budget en contrepartie de la comptabilisation de ces admissions en non-valeur.

L'extinction de ces créances étant de droit, je vous propose donc de suivre la proposition de monsieur le trésorier et d'accorder l'admission en non-valeur des créances, dont le détail est annexé au présent rapport.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Oui Madame.

Mme LE MAIRE.- Je vous en prie.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Il y a deux sujets qui sont particulièrement importants et prégnants aujourd'hui, à savoir le projet du parking Gassendi et notamment l'absence de réponse à la lettre que je vous ai envoyée, par lettre recommandée avec accusé de réception, le 18 juillet concernant la maison de retraite Rouit. Avez-vous l'intention ou non d'aborder ces sujets ?

Mme LE MAIRE.- Ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui je crois, nous ne les aborderons donc pas.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Bien.

Au revoir, Madame.

Madame Baudoui-Maurel et M. Thonnatte quittent la séance.

M. DE VALCKENAERE.- Madame le Maire, si vous permettez, si je compte bien, avec le départ de mes deux collègues, il n'y a plus le quorum de votre conseil municipal. Je vous demande sans délai de le suspendre et de le reporter. Merci.

Mme LE MAIRE.- Vous, vous restez, c'est cela ?

M. DE VALCKENAERE.- Je vous ai dit quelque chose. Si vous ne comprenez pas la langue française, c'est dommage pour vous. Je vous demande, faute de quorum, de suspendre le conseil municipal et de l'annuler comme le prévoit le CGCT.

Mme LE MAIRE.- Nous sommes dix-sept.

M. DE VALCKENAERE.- Seize, Madame.

Mme LE MAIRE.- Les services comptent dix-sept. On va recompter.

[Décompte du nombre de conseillers municipaux présents]

Nous sommes dix-sept avec vous, Monsieur.

M. DE VALCKENAERE.- Je vous demande d'annuler le conseil. De toute façon, il ne sera pas valable s'il continue, vous le savez.

Passez une agréable soirée.

Il faut motiver vos troupes !

Monsieur De Valckenaere quitte la séance.

Mme LE MAIRE.- Je lève la séance. C'est terminé. À la prochaine fois.

La séance est levée à 18 h 10